

Questions orales

Bien sûr, il y a toujours place à amélioration. Je suis certaine que les banques, les syndicats et les employés disposent de moyens pour régler ces situations.

* * *

LA CONSTITUTION

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Récemment, le journal *The Gazette*, de Montréal, faisait état d'une lettre adressée à Southam News dans laquelle le commissaire à l'information, John Grace, déclarait que le gouvernement gardait secrets les résultats de sondages d'opinion sur la Constitution en raison d'une «opinion publique extrêmement chatouilleuse».

Ces sondages ont coûté des centaines de milliers de dollars au Trésor public. À mon avis, il ne serait que logique d'en diffuser les résultats.

Le ministre publiera-t-il les résultats de ces sondages d'opinion afin que les Canadiens puissent se faire leur propre idée sur la question constitutionnelle? Qu'est-ce que le gouvernement a à cacher?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, la députée sait, j'en suis sûr, que cette question fait encore l'objet de négociations entre *The Ottawa Citizen* et le commissaire aussi, ne voudra-t-elle pas que j'intervienne dans le processus.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je sais très bien que le gouvernement n'a pas l'habitude de laisser la population dire son mot dans les affaires de l'État. Nous en avons eu encore un pénible exemple au cours des dernières heures. Mais je crois qu'en l'occurrence, il faut faire une exception.

Je repose ma question: le ministre dévoilera-t-il les résultats des sondages d'opinion sur la Constitution? S'il refuse de le faire aujourd'hui, peut-il nous dire quand les Canadiens pourront connaître les résultats des sondages qu'ils ont payés ainsi que les propositions constitutionnelles qu'un comité restreint de 30 personnes a élaborées à partir des directives du cabinet du premier ministre?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des

Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, j'ai répondu à la première question la première fois. Quant à la question sur la participation du public, je dirai deux choses.

Tout d'abord, je rappelle que comme d'autres, le parti politique de la députée a l'habitude, lorsqu'il y a de la dissension dans ses rangs, d'expulser immédiatement les dissidents en dépit de l'engagement clair que le chef de ce parti avait pris au moment de son élection de ne jamais nier le droit d'un candidat d'utiliser les couleurs de son parti même s'il n'est pas d'accord avec lui. Le Parti réformiste soutient une position lors de ses campagnes, mais agit tout autrement dans la pratique.

Quant à la participation du public, nous venons juste de terminer un processus extraordinaire de consultations sur la Constitution auquel des représentants du Parti réformiste ont été conviés.

J'ai entendu deux partis politiques se plaindre de ce processus: le Bloc québécois et le Parti réformiste du Canada qui ne voulaient pas entendre les Canadiens dire des choses contraires à leurs positions.

* * *

• (1150)

LA FISCALITÉ

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances.

Le Parti réformiste du Canada aimerait éliminer les crédits d'impôt et les déductions que le gouvernement utilise pour atteindre des objectifs sociaux et économiques louables. Il veut les remplacer par un impôt uniforme régressif.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles seraient les répercussions sur les familles et les travailleurs d'une telle réforme faisant appel à l'impôt uniforme?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, si je comprends bien, l'impôt uniforme proposé par le Parti réformiste du Canada ne permettrait aucune déduction. Par conséquent, ce système favoriserait la classe moyenne supérieure et les riches du pays et pénaliserait la classe moyenne inférieure et les familles de gagne-petit.